

DEMANDES DE SOUTIEN À LA COPRODUCTION EN 2020 : NOUVELLE DÉCLARATION POUR LES PRODUCTEURS

Strasbourg, le 20 décembre 2019

En octobre 2019, le Comité de direction d'Eurimages a décidé d'apporter plusieurs modifications aux règles de soutien actuellement en vigueur.

Ces modifications incluent une nouvelle déclaration à faire par les propriétaires et/ou les gérants de sociétés de production lors de leur demande de soutien auprès du Fonds.

Par cette déclaration, les représentants des sociétés de production confirment que ni eux ni les sociétés qu'ils représentent ne sont dans une situation qui les empêcherait de soumettre une demande de soutien auprès du Fonds. Les situations spécifiques concernées sont énumérées dans la déclaration et sont appelées "critères d'exclusion".

Pour le programme de soutien à la coproduction d'Eurimages, cela signifie que tous les producteurs impliqués dans une demande devront signer une déclaration relative aux critères d'exclusion (chapitre 1.5. des Règles de soutien à la coproduction).

Une plateforme spécifique sur le web a été mise en place pour faciliter ces déclarations.

L'accès à cette plateforme de déclaration se fait par le biais du système de demande de soutien aux projets. Les producteurs délégués qui insèrent un nouveau projet dans le système de demande de soutien aux projets seront dirigés vers la plateforme de déclaration. Il leur sera également demandé d'envoyer un message à leurs coproducteurs via le système de demande de soutien aux projets.

Dans ce message, les coproducteurs trouveront un lien qui les dirigera vers la plateforme de déclaration.

Les déclarations doivent être faites pour les projets qui seront soumis à la date limite du 22 janvier 2020 et pour toutes les dates limites ultérieures. Veuillez noter qu'à partir de la date limite du 25 août 2020, l'absence de déclaration empêchera la soumission des projets.

Un guide de l'utilisateur pour la soumission de la déclaration est disponible sur la page d'accueil de la plateforme de déclaration.

Les producteurs délégués qui travaillent actuellement sur des demandes de soutien sur la plateforme de dépôt de projets seront également informés par email.

[\(lien vers le texte de la déclaration\)](#)

[\(lien vers les Règles révisées sur le soutien à la coproduction\)](#)